

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

L'an deux mille vingt-quatre huit avril à 17h30 à La Roche des Arnauds, le Conseil de la Communauté de Communes s'est réuni, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqué le deux avril deux mille vingt-quatre.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 37 Présents : 22 Pouvoirs : 9
DATE DE LA CONVOCATION	02 avril 2024
SÉANCE DU	08 avril 2024

Objet : Autorisations de programme et crédits de paiement 2024
« Aménagement des sentiers VTT » sur le budget principal

Présents : Monique BARTHÉLÉMY, Alexandra BUTEL, Michel RICOU-CHARLES, Maurice CHAUTANT, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Serge EYSSERIC, Alain LAURENS, Rémy FREY, Anne-Marie GROS, Hélène SALETTI, Jacqueline PUGET, Lamia CONTRUCCI, Christian AUBERT, Roland AMADOR, Jean ROUSSEAU, Fabien GASCARD, Jean BANAL, Claude DUBUT, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Jean-Marie GUEYRAUD, Jacques FRANCOU,

Absents et excusés : Françoise PINET, Mallorie BOURGOGNE, Jean-François CONTOZ, Rajaa TOUSSAINT, Robert PAUCHON, Dominique TRUC, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Françoise BELLANGER, Alain BOYOD, Josette REVOUX, Alain CAUSSE, Gérald GRIFFIT, Georges LESBROS, Bernadette SAUDEMONT,

Pouvoirs : Mallorie BOURGOGNE donne pouvoir à Monique BARTHÉLÉMY, Alain CAUSSE donne pouvoir à Serge EYSSERIC, Dominique TRUC donne pouvoir à Jean-Pierre BRIOULLE, Christiane ACANFORA donne pouvoir à Rémy FREY, Rajaa TOUSSAINT donne pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Françoise BELLANGER donne pouvoir à Jean BANAL, Bernadette SAUDEMONT donne pouvoir à Olivier REGORD, Gérald GRIFFIT donne pouvoir à Michel RICOU-CHARLES, Georges LESBROS donne pouvoir à Maurice CHAUTANT

Olivier REGORD, vice-président délégué aux finances expose,

Considérant le règlement budgétaire et financier voté ce jour ;

Considérant que les autorisations de programme (AP) sont ouvertes, c'est à dire votées, par le conseil dans le cadre d'une décision budgétaire, prioritairement lors du BP, par une délibération distincte ;

Considérant que les AP mentionnent le montant de l'opération, son échéancier ;

Considérant que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année en cours ;

Considérant que le programme « Aménagement des sentiers VTT » sur le budget principal répond aux critères définis par le RBF, il est proposé l'autorisation de programme suivante :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2024	CP 2025
20231218	RESTRUCTURATION ESPACE VTT	118 800,00	118 800,00	
Recettes	Etat	31 000,00		
	Région	26 700,00		
	Département	17 200,00		
	Total recettes obtenues	74 900,00		

Considérant l'avis favorable du bureau en date du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Approuve l'autorisation de programme proposée

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	29
Contre :	1
Abstention :	1

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jours, mois et an susdit.

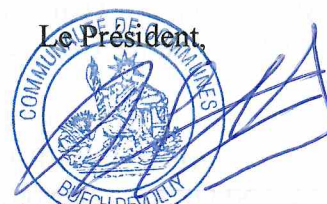
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,



Fabien GASCARD.

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Marseille, situé 31 rue Jean François Leca, 13002 Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par le biais de l'application informatique « Téléréours Citoyens », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20240408-De_2024_047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024